

ASTEK - Mars 2023

Monsieur le président du directoire,

Dans le cadre de la négociation sur les salaires pour 2023, nous espérons en Janvier que la direction d'Astek comprendrait que l'entreprise doit prendre sa part de responsabilité sociale.

Au regard des réunions de négociation, il n'en est rien. Nous répétons. Il nous semble que l'entreprise doit mettre en oeuvre un plan pour permettre à ses salariés de ne pas perdre en pouvoir d'achat, tout en étant capable de préserver les intérêts de l'entreprise.

Pour autant, à en croire la croissance et les résultats communiqués régulièrement, notre entreprise Astek n'a pas été particulièrement impactée par les crises successives que les salariées et salariés ont pourtant traversées au quotidien. Pour ainsi dire, les intérêts de l'entreprise ont été déjà préservés, par divers moyens. Pour rappel, l'entreprise n'a pas jugé utile, par précaution sans doute, de compenser intégralement les pertes de salaires occasionnées par le chômage partiel.

Pour rappel aussi, Astek a récemment jugé utile de verser environ 45 millions d'euros à ses actionnaires, et ce au moyen d'un emprunt, dont les conditions imposent un certain niveau de bénéfices.

Dès lors, il serait juste aujourd'hui que l'entreprise convienne de réparer une précaution manifestement inutile. Et il serait équitable que les salariés bénéficient eux aussi des facilités financières de l'emprunt puisque ce sont à eux en réalité que s'imposent les conditions de réalisation de bénéfices.

Ainsi, l'entreprise doit accepter de réduire ses bénéfices au strict nécessaire, au profit d'une augmentation générale des salaires. Vous êtes capable d'une telle décision.

Nous vous demandons d'être à l'écoute des revendications portées actuellement par les syndicats et notamment celles du Syndicat Indépendant Diversité et Proximité. Le démarrage des discussions se fait sur la base d'une augmentation de 3600 euros brut par salarié(e), et du versement d'une prime de 1900 euros brut, quelle que soit sa rémunération.

Nous avons conscience des millions d'euros que ces mesures représentent. Mais nous avons aussi conscience non seulement des versements aux actionnaires pendant la crise, mais aussi des comptes publiés par l'entreprise qui montrent un bénéfice de plus 15M€ en 2021 (et 8M€ en 2020, et 10M€ en 2019).

Nous terminons en revenant sur notre introduction pour répéter qu'il serait socialement responsable, et équitable, que l'entreprise fasse le choix de distribuer les bénéfices récents aux salariés plutôt que les réserver pour les actionnaires, comme c'est d'ores et déjà envisagé.

Cordialement,

Où nous trouver...

<http://diversiteproximite.wordpress.com>

diversite.proximite@gmail.com



En adhérant ou en donnant, vous rejoindrez le mouvement afin de préserver la liberté d'information syndicale !

*Note : adhésion et don sont éligibles à crédit d'impôt de 66% : en donnant 50€, votre impôt est diminué de 33€.
Reste à charge 17€...*

Contenu du site

Résumés des réunions mensuelles du CSE

Communication syndicales

Procédures en cours

Questions fréquentes

Liens utiles...

Vos collègues représentants

Christelle Noel (Toulouse, toute la France)

Eric Ducatel (Antibes, toute la France)

Catherine Pradie (Antibes)

Marc Enrico (Aix, toute la France)

Delphine Galli (Antibes)

Mostafa Oubid (Boulogne)

Christophe Ricard (Antibes, toute la France)

**SONGEZ À DEVENIR REPRÉSENTANT
AVEC NOUS !**

**ABONNEZ-VOUS AU SITE WEB AVEC
VOTRE ADRESSE PERSO CAR ASTEK
BLOQUE NOS EMAILS !**

Si vous pensez que les syndicats (et le CSE) doivent pouvoir communiquer sur la boîte mail Astek, alors envoyez un email à drs@groupeastek.fr, copie diversite.proximite@gmail.com, avec pour simple objet : **“Autorisez SVP les syndicats et le CSE à envoyer des emails pour nous informer”**.